

DÉCOUVREZ LA FORCE DE L'**ASSOCIATIF**...

Et chassez les idées reçues !

Quiz Cerfrance *Vrai ou Faux*

*L'essentiel en
10 questions !*

Il n'y a que des **avantages** à exercer votre
métier au sein d'un réseau d'experts :

?

POLYVALENCE

SOLIDARITÉ

COLLECTIF

CONFIANCE

ÉCHANGES

PROXIMITÉ

INDÉPENDANCE



Vrai / Faux ?

1. Cerfrance est un réseau associatif composé exclusivement de bénévoles. **FAUX !**

Les valeurs associatives guident la gouvernance du Réseau, mais les 12 500 collaborateurs de Cerfrance sont bien des salariés rémunérés qui bénéficient d'une vraie protection sociale.

2. Cerfrance est un réseau d'agriculteurs, uniquement au service des agriculteurs. **FAUX !**

Notre Réseau est fier de ses racines agricoles et les agriculteurs demeurent sa clientèle historique mais Cerfrance a élargi son expertise depuis plusieurs années pour accompagner aujourd'hui la réussite de tous les entrepreneurs : artisans, commerçants, sociétés de services, professions libérales...

3. Le réseau Cerfrance se compose de 10 agences situées dans les plus grandes villes de France. **FAUX !**

Cerfrance, c'est 62 AGC qui se répartissent en 700 agences de taille humaine, implantées dans toute la France. Il y a forcément un Cerfrance près de chez vous ! Cette proximité est un atout majeur pour appréhender le tissu économique local et offrir à nos clients des opportunités à deux pas de chez eux.

Vrai / Faux ?

4. Cerfrance peut proposer des missions de commissariat aux comptes à ses clients. **FAUX !**

La réglementation actuelle ne permet pas aux AGC de proposer des missions de CAC. En revanche, ces missions peuvent être accessibles via des filiales ou partenariats.

5. Chez Cerfrance, il n'y a que des dossiers TPE à traiter. **FAUX !**

Les TPE font la vitalité du territoire français et composent la grande majorité du portefeuille Cerfrance, mais parmi les adhérents du Réseau vous trouvez aussi des PME.



6. Chez Cerfrance, les clients peuvent participer à la gouvernance. **VRAI !**

Le modèle mutualiste du Réseau Cerfrance permet à chaque client d'être un adhérent et de s'investir dans la gouvernance en devenant administrateur de son AGC ou même du Réseau national.

Vrai / Faux ?

7. Les experts-comptables Cerfrance ne sont pas des «vrais» experts reconnus et inscrits à l'Ordre. **FAUX !**

Leur statut de salarié au sein d'une AGC n'impacte en aucune façon la reconnaissance de leur expertise métier, ni le niveau d'exigence professionnelle. Ils sont membres de l'Ordre et doivent respecter les règles déontologiques.

8. Chez Cerfrance, il n'y a pas la possibilité d'évoluer professionnellement. **FAUX !**

Les évolutions sont possibles en termes de responsabilités, de missions, mais aussi de mobilité géographique. De plus, de nombreuses formations très variées sont proposées à l'ensemble des collaborateurs du Réseau, tout au long de leur carrière.

9. Chez Cerfrance, il y a peu de femmes dans les métiers comptables et de conseil. **FAUX !**

Les femmes représentent 70% des effectifs, en comptabilité et en conseil.



Vrai / Faux ?

10. Les stagiaires DEC Cerfrance ont la possibilité d'intégrer une école interne au Réseau. **VRAI !**

Il existe bien un parcours de formation et d'accompagnement au sein du Réseau qui permet aux stagiaires DEC d'être préparés au mieux au diplôme d'expertise-comptable.

QUESTION BONUS

En France, seulement 3 structures sur 10 font appel à un professionnel de l'expertise-comptable. **FAUX !**

Selon une enquête du CSOEC, sur les marchés de la profession comptable, 7 entreprises (ou associations) sur 10 font appel à un expert-comptable (cabinet ou AGC).

Rejoignez le réseau national **référent** de conseil et d'expertise-comptable !

Nos **320 000 clients** entretiennent une relation étroite et privilégiée avec leurs conseillers Cerfrance.

Nos **12 500 collaborateurs** interviennent à chaque étape pour assurer la réussite professionnelle de leurs clients, de la création à la transmission de leur entreprise.

www.cerfrance.fr

PARTAGE

PROXIMITÉ

LONG TERME

INDÉPENDANCE